

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 10
Pouvoirs : 2

Pour 10
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/02/2026
Date d'affichage :
16/02/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/02/020 : Approbation de la convention relative à la distribution des secours entre la commune de Peisey-Nancroix et la SAP
(Nom C.L.1.4.2.3)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention entre la commune de PEISEY-NANCROIX et la SAP 5Société d'Aménagement de la Plagne) relative à la distribution des secours, tel que défini dans la convention, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur le domaine de montagne de la Commune de Peisey-Nancroix accessible gravitairement en ski depuis le sommet des remontées mécaniques du domaine skiable de la Plagne permettant un accès au domaine de montagne précité, territoire de la Commune de Peisey Nancroix.

La convention sera conclue pour une durée d'un (1) an renouvelable, dans la limite de la durée du contrat de délégation de service public unissant la SAP et le SIGP soit le 10 juin 2027, sauf dénonciation anticipée.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE la convention relative à la distribution des secours ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes et notamment ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

